MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général pour l'administration Service d'infrastructure de la défense

DIRECTION D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE DE FORT-de-FRANCE

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX
CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES **C C T P**
Maître de l'ouvrage
ÉTAT - MINISTÈRE DES ARMÉES ET DES ANCIENS COMBATTANTS
Conducteur d'opération
Direction d'Infrastructure de la Défense de Fort-de-France Morne Desaix – BP 614 – 97261 FORT-de-FRANCE Cedex
OBJET DU MARCHÉ
Martinique (972) – LE LAMENTIN – Résidence Petit Manoir – Remplacement des couvertures des bâtiments 001 et 002
n° 26-025

GESTION DU DOCUMENT

Gestionnaire :

Edition	Indices	Date	Nature de la modification	Nom
1	A	15/06/2026	Création document initial	ADC ZODROS

Ce document est la propriété de la DID de Fort-de-France, il ne peut être communiqué ou reproduit sans son autorisation écrite.

Table des matières

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES – COUVERTURE 4
Remplacement de couverture en bac acier avec dépose et repose de ballons ECS 4
1. OBJET 4
2. RÉGLEMENTATION ET NORMES APPLICABLES 4
3. INSTALLATION DE CHANTIER 5
4. CONSTAT D'ÉTAT DES LIEUX 5
5. DÉPOSE DE LA COUVERTURE EXISTANTE 5
Prestations comprises 5
6. DÉPOSE ET REPOSE DES BALLONS ECS 6
Généralités 6
Dépose 6
Repose 6
7. FOURNITURE ET POSE DE LA NOUVELLE COUVERTURE 7
Description 7
Caractéristiques minimales 7
Mise en œuvre 7
8. ACCESSOIRES DE COUVERTURE 7
9. ÉTANCHÉITÉ DES POINTS SINGULIERS 8
10. SÉCURITÉ EN TOITURE 8
11. NETTOYAGE ET REPLI DE CHANTIER 8
12. RÉCEPTION DES TRAVAUX 9
13. FINITIONS ET CONTRÔLES 9
14. GARANTIES 9
15. ANNEXES 9

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES – COUVERTURE

Remplacement de couverture en bac acier avec dépose et repose de ballons ECS

1. OBJET

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) a pour objet la définition des prestations nécessaires au remplacement complet de la couverture existante en bac acier ainsi que des travaux de démontage et remontage des ballons ECS avec remplacement des tuyaux et calorifuge par une entreprise spécialisée sur les bâtiments N° 0001 et N° 0002 de la résidence Petit Manoir (PTM).

Les travaux comprennent notamment :

- Les installations de chantier ;
- Les moyens d'accès, de levage et de sécurité collective ;
- La protection des ouvrages conservés ;
- La dépose complète de la couverture existante ;
- La dépose et la repose des équipements techniques situés en toiture, notamment les ballons de production d'Eau Chaude Sanitaire (ECS) ;
- Le remplacement des tuyaux et calorifuge par une entreprise spécialisée ;
- La fourniture et la mise en œuvre d'une nouvelle couverture en bac acier ;
- La réfection des divers accessoires de couverture ;
- Les raccordements et étanchéités périphériques ;
- L'évacuation des déchets vers une filière agréée ;
- Les essais et vérifications finales.

L'entreprise est réputée avoir pris connaissance des lieux et des contraintes du site avant remise de son offre.

2. RÉGLEMENTATION ET NORMES APPLICABLES

Les travaux devront être exécutés conformément aux normes en vigueur, notamment :

- Au Code du Travail ;
- Aux Normes DTU (Documents Techniques Unifiés) pour les travaux de couverture ;
- Aux Normes NF DTU 40.2 pour les travaux de plomberie et de chauffage ;
- Aux Normes NF DTU 60.1 pour les travaux de couverture en bac acier ;
- Aux Eurocodes applicables au structures et les calculs de charge ;
- Aux règles professionnelles de la construction métallique ;
- Aux prescriptions des fabricants ;
- Aux normes NF applicables aux produits mis en œuvre ;
- Aux recommandations de l'OPPBTP.
- Règlementation thermique (RT 2020) pour l’isolation thermique

L'entreprise devra respecter toutes les réglementations relatives au travail en hauteur.

Le titulaire devra :

- Utiliser des matériaux de qualité conforme aux spécifications techniques.
- Respect des méthodes de pose et des bonnes pratiques du métier.
- Utilisation de matériaux isolants conformes aux normes en vigueur.

3. INSTALLATION DE CHANTIER

L'entreprise assurera :

- La mise en place des installations de chantier ;
- Le balisage des zones d'intervention ;
- La protection des usagers et des biens ;
- La mise en œuvre des dispositifs de sécurité nécessaires.

Tous les équipements de levage, nacelles, échafaudages et protections collectives et individuels sont réputés compris dans le prix.

4. CONSTAT D'ÉTAT DES LIEUX

Avant tout démarrage des travaux, l'entreprise réalisera :

- Un état des lieux contradictoire ;
- Un relevé photographique complet ;
- La signature de toutes la documentation administratif tel que : le PPSPS, PGC, l'OS de démarrage de chantier etc.… ;
- Le planning provisionnel d'exécution des travaux en accord avec le maître d'ouvrage ;
- L'identification des désordres existants.

Les documents seront remis au maître d'œuvre avant le début de son intervention.

L'entrepreneur est responsable de la cohérence technique et financière de son offre. Il lui appartient, lors de ses visites de chantier et de l'analyse des pièces du marché, d'identifier toutes les opérations nécessaires à la bonne exécution des travaux, y compris celles qui ne seraient pas explicitement détaillées dans le CCTP mais qui s'avéreraient nécessaires au vu de l'état des lieux ou des usages du métier. Tout ouvrage ou prestation jugée nécessaire par l'entrepreneur pour garantir la conformité, la durabilité et l'étanchéité du résultat doit être chiffré dans son devis. L'absence de mention d'une prestation dans le devis vaut renonciation à tout paiement supplémentaire ultérieur pour les opérations inhérentes à l'ouvrage.

5. DÉPOSE DE LA COUVERTURE EXISTANTE

Prestations comprises

L'entreprise réalisera :

- La dépose complète des bacs acier existants ;
- La dépose des fixations ;
- La dépose des faîtages ;
- La dépose de l'isolant thermique ;
- La dépose des rives ;
- Le remplacement de huit (8) pannes en bois résineux ainsi que six (6) planches de rives ;

- La dépose des gouttières pendante demi-ronde ;
- Le dépose des descentes eau pluviale Ø 100mm ;
- La dépose des Dauphins fonte ;
- La dépose des solins ;
- La dépose des accessoires de ventilation ;
- Le démontage des dispositifs traversant la toiture ;
- L'évacuation à la décharge (transports, manutention et mise en décharge agréée).

Contrôle de la structure

Après dépose de la couverture, l'entreprise procédera à :

- L'inspection visuelle de la charpente ;
- L'identification des éléments corrodés ou dégradés ;
- La transmission d'un rapport au maître d'œuvre.

Aucune réfection structurelle ne sera engagée sans validation préalable.

6. DÉPOSE ET REPOSE DES BALLONS ECS

Généralités

Cinq panneaux de ballons ECS sont actuellement implantés en toiture de chaque bâtiment, ils doivent être déposés temporairement afin de permettre la réalisation des travaux de couverture.

L'entreprise devra prendre toutes dispositions pour garantir l'intégrité des équipements.

Dépose

Les prestations comprendront :

- La consignation des équipements ;
- La vidange préalable des installations ;
- Le repérage des réseaux ;
- La déconnexion hydraulique ;
- La déconnexion électrique ;
- Le levage des équipements ;
- Leur stockage temporaire sur site dans une zone sécurisée.

L'entreprise prendra toutes précautions pour éviter toute détérioration.

Repose

Après réalisation de la couverture :

- Repositionnement des ballons ECS à leur emplacement d'origine ;
- Fourniture et remplacement des supports dégradés ;
- Reconnexion hydraulique ;
- Reconnexion électrique ;
- Remplacement des tuyaux et calorifuges ;
- Vérification du bon fonctionnement.

Essais

Après remise en service :

- Contrôle d'étanchéité ;
- Vérification du fonctionnement ;
- Vérification des alimentations électriques ;
- Contrôle des dispositifs de sécurité.

Un procès-verbal de remise en service sera fourni.

7. FOURNITURE ET POSE DE LA NOUVELLE COUVERTURE

Description

Mise en œuvre d'une couverture neuve en bac acier nervuré.

Caractéristiques minimales

- Acier galvanisé prélaqué ;
- Épaisseur minimale : 0,75 mm ;
- Revêtement anticorrosion adapté à l'environnement ;
- La teinte blanche identique à celles des autres toitures de la résidence ;
- Classement conforme aux exigences réglementaires.

Mise en œuvre

La pose comprendra :

- Alignement parfait des panneaux ;
- Respect des recouvrements longitudinaux et transversaux ;
- Fixations inox ou galvanisées haute résistance ;
- Cavaliers adaptés ;
- Joints d'étanchéité ;
- Fourrure et pose d’une isolation thermique mince.
- Fourniture et pose des gouttières et dauphins en aluminium (de diamètre identique à celle existante)

Toutes les prescriptions du fabricant devront être respectées.

8. ACCESSOIRES DE COUVERTURE

Sont compris :

- Faîtages ;
- Rives ;
- Solins ;
- Costières ;
- Bandes de rive ;
- Pièces de finition ;
- Fermetures mousse ;
- Accessoires d’étanchéité.

Les accessoires seront de même nature et finition que la couverture.

9. ÉTANCHÉITÉ DES POINTS SINGULIERS

Une attention particulière sera portée :

- Aux pénétrations de toiture ;
- Aux passages de réseaux ;
- Aux supports des ballons ECS ;
- Aux raccordements sur ouvrages existants.

L'absence totale d'infiltration devra être garantie.

10. SÉCURITÉ EN TOITURE

L'entreprise procèdera à la vérification et remplacement des dispositifs existants :

- Lignes de vie ;
- Points d'ancrage ;

Tout élément déposé sera reposé à l'identique et être conforme aux règle en vigueur.

10.1. Sécurité générale

- Port des équipements de protection individuelle (EPI) obligatoires (casque, gants, chaussures de sécurité, harnais de sécurité pour les travaux en hauteur).
- Respect des consignes de sécurité spécifiques aux travaux en hauteur et aux travaux de couverture.
- Mise en place de protections collectives (filets de sécurité, échafaudages, etc.).

10.2. Sécurité spécifique aux travaux sur les ballons ECS

- Intervention d'une entreprise spécialisée pour le démontage et le remontage des ballons ECS.
- Respect des consignes de sécurité pour les travaux de plomberie et de chauffage.
- Vérification des installations électriques avant toute intervention.

10.3. Protection de la santé

- Respect des consignes d'hygiène et de propreté sur le chantier.
- Utilisation de produits conformes aux normes de sécurité et de santé.
- Mise à disposition de moyens de premiers secours et de secours incendie.

11. NETTOYAGE ET REPLI DE CHANTIER

En fin d'intervention :

- Évacuation de tous les déchets ;
- Nettoyage complet du chantier ;
- Nettoyage des gouttières ;
- Enlèvement des protections temporaires ;
- Repli des installations.

12. RÉCEPTION DES TRAVAUX

La réception comprendra :

- Contrôle visuel général ;
- Vérification des fixations ;
- Contrôle des raccords d'étanchéité ;
- Vérification de la remise en service des ballons ECS ;
- Remise des DOE.

Le DOE comprendra :

- Fiches techniques ;
- PV d'essais ;
- Notices d'entretien ;
- Garanties fabricants ;
- Plans de récolement.

13. FINITIONS ET CONTRÔLES

- Contrôle initial de remise en service avec organisme agréé.
- Remise à niveau de la charpente existante (sous réserve de l'état de la charpente) y compris fixations.
- Révision si nécessaire des étanchéités des trappes de désenfumage fixations.
- Fourniture et pose de dispositifs anti-nidification y compris fixations.
- Fourniture et pose de grilles d'aérations.

14. GARANTIES

L'entreprise devra la garantie de parfait achèvement conformément à la réglementation en vigueur.

Les ouvrages devront être couverts par :

- Garantie décennale ;
- Assurance responsabilité civile professionnelle ;
- Garantie de bon fonctionnement pour les travaux de plomberie et de chauffage ;
- Garanties fabricants sur les matériaux mis en œuvre.

15. ANNEXES

1. Carte des logements domaniaux
2. Vue d'ensemble
3. Vue des bâtiments N°0001 et 0002
4. DPGF